



Locapass Plus de 10ans

Par JeanPhilippe

Bonjour,

Je viens de recevoir un coup de telephone de xxxxxxxx qui souhaite recuperer un Locapass que j'avais quand j'etais jeune avant 2010 je n'ai pas la date exacte car je n'ai pas reussi a avoir plus d'information.
J'ai simplement demandé plus d'information et un titre excecutoire et j'ai eu comme reponse : Je ne suis pas votre secretaire. Insistant sur une demande d'information, la personne m'a raccroché au nez.

Voici mes 2 questions :

Quel est le delai de prescription du remboursement de locapass ?

Que faire contre ce genre de pratique tres aggressive ?

Merci

Par Nihilscio

Bonjour,

Quel est le delai de prescription du remboursement de locapass ?

Le délai de droit commun : cinq ans.

Que faire contre ce genre de pratique tres aggressive ?

Ne pas laisser de dettes impayées.

Par JeanPhilippe

Merci de vos reponses

Je vous l'accorde concernant les dettes impayées. Malheureusement je ne savais meme pas quelle existait.

Par contre l'agressivité et le non respect du droit de ces societes est un probleme quand meme.